

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 22 Février 2018
Nombre des Membres en exercice : 78

OBJET : 2018-02-06 – FINANCES (7.10) – SUIVI BUDGETAIRE ET ASSUJETTISSEMENT A LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE D'OPERATIONS D'AMENAGEMENT DE ZONE D'ACTIVITE

DATE DE CONVOCATION : 15 FEVRIER 2018

DATE DE L’AFFICHAGE : 5 MARS 2018 de l’extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	André FONTANA ayant la procuration de Bernard DEPAILLAT, Gérald LIOUVILLE ayant la procuration de Clément VERDELET, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET (départ à la 2018-02-19), Jean-Luc STAROSSE ayant la procuration d’Olivier HEYOB, Emmanuel PAYEUR ayant la procuration de Mustapha ADRAYNI, Bernard FABING, Fabrice CHARTREUX ayant la procuration de Jean-François SEGAULT, Laurent GUYOT ayant la procuration de Christine ASSFELD LAMAZE, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE ayant la procuration de Patrice KNAPEK, Christophe MAURY ayant la procuration de Yolande AGRIMONTI, Isabelle GUILLAUME ayant la procuration de Fatima EZAROIL, Jean-Robert GORCE (départ à la 2018-02-08), Philippe MONALDESCHI, Bruno BECK ayant la procuration d’Isabelle GASPAS, Damien BRASSEUR (départ à la 2018-02-02), Roger JOUBERT, Chantal PIERSON ayant la procuration de Damien BRASSEUR à compter de la 2018-02-02, Patrick THIERY, Philippe HENNEBERT, François MANSION, Jean-François MATTE (départ à la 2018-02-12), Elisabeth GILET ayant la suppléance de Kristell JUVEN, Jorge BOCANEGRA ayant la procuration de Catherine BRETENOUX, Thierry BAUER, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Michèle PILOT ayant la procuration de Malika GHAZZALE, Michel NOISETTE, Alain BOURGEOIS ayant la procuration de Lydie LEPIOUFF, Guy SCHILLING ayant la procuration de Gérard HOWALD, Marie VIOT ayant la procuration de Catherine GAY, Pascal MATTEUDI, Raphaël ARNOULD, Gérard BOULANGER, Corinne LALANCE, Christine THERMINOT, Christelle AMMARI, Denis PICARD, Jean Pierre COUTEAU, Thomas MIGOT (départ à la 2018-02-02), André FONTAINE, Dominique PERRIN ayant la procuration de Fabrice DE SANTIS, André MAGNIER, Bernard DROUIN ayant la procuration de Régis MATHIEU, Jean-Louis CLAUDON ayant la procuration d’Alde HARMAND, Thierry COLLET.
<u>Étaient excusés :</u>	Yolande AGRIMONTI, Patrice KNAPEK, Isabelle GASPAS, Régis MATHIEU, Clément VERDELET, Bernard DEPAILLAT, Kristell JUVEN, Gérald ERZEN, Xavier RICHARD, Catherine BRETENOUX, Fabrice DE SANTIS, Gérard HOWALD, Matthieu VERGEOT, Catherine GAY, Claudine CAMUS,
<u>Avis de procuration :</u>	Pour la 2018-02-01 : 18 avis procuration ; de la 2018-02-02 à la fin : 19 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	Du début à la fin : 1 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents :</u>	2018-02-01 : 48 présents ; de la 2018-02-02 à la 2018-02-07 : 46 présents ; de la 2018-02-08 à la 2018-02-11 : 45 présents ; de la 2018-02-12 à la 2018-02-18 : 44 présents ; de la 2018-02-19 à la fin : 43 présents.
<u>Nombre de votants :</u>	2018-02-01 : 66 votants ; de la 2018-02-02 à la 2018-02-07 : 65 votants ; de la 2018-02-08 à la 2018-02-11 : 64 votants ; de la 2018-02-12 à la 2018-02-18 : 63 votants ; de la 2018-02-19 à la fin : 62 votants.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/03/2018

Application agréée E-legalite.com

70_DE-054-200070563-20180222-2018_02_06-

Conséquence de la loi NOTRe et de la suppression de la clause de compétence générale des départements, ceux-ci doivent se retirer des syndicats mixtes compétents pour la gestion et l'aménagement des zones d'activités.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes Terres Toulaises se verra transférer la zone d'activité de Gondreville-Fontenoy. Celle-ci fait l'objet d'une concession d'aménagement avec la Société Lorraine d'Economie Mixte d'aménagement urbain (SOLOREM), porteur du budget afférent de la zone d'aménagement concertée (ZAC). Un avenant de transfert, en cours de préparation, sera ainsi formalisé.

Le retrait du Département du syndicat mixte pour la réalisation de zones industrielles en Meurthe-et-Moselle entraînera par ailleurs la nécessité pour la Communauté d'acquérir en 2018 ou 2019 une partie des terrains de la ZAC multisites Toul – Villey-Saint-Etienne, le retour à l'agriculture de portions foncières étant par ailleurs acté.

La collectivité pourra ensuite décider :

- de conserver la maîtrise d'ouvrage des équipements publics, en régie directe, en recourant à des marchés publics ;
- ou de déléguer la maîtrise d'ouvrage des équipements publics à un opérateur : dans ce cas, elle peut recourir à une concession d'aménagement conclue à l'issue d'une procédure de publicité et de mise en concurrence.

Aussi, le portage foncier des terrains par la Communauté pourrait s'avérer nécessaire dès 2018.

De même, un portage foncier pourrait être envisagé sur le Pôle Industriel Toul-Europe si des opportunités apparaissaient.

Le budget annexe permet de suivre une opération d'aménagement ou de lotissement par laquelle une collectivité investit en achetant un terrain et en l'aménageant avant de le revendre par lots. Dans ce cas, les investissements consentis ont vocation à être compensés ensuite par la vente des terrains ou des lots.

Au regard de l'importance des montants financiers en jeu et afin d'éviter les trop fortes variations dans les budgets des collectivités, il a été jugé préférable d'isoler ces budgets du budget principal, dans un souci de transparence financière. Pour ce faire, la collectivité peut regrouper l'ensemble des opérations au sein d'un seul budget annexe, mais l'instruction budgétaire et comptable M14 recommande de créer un budget par opération ou par type d'opération (lotissement, zone d'aménagement concerté, etc.).

Cette opération n'est pas éligible au FCTVA et doit faire l'objet d'un assujettissement à la TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Créer, le cas échéant, un budget annexe pour suivre la réalisation d'opérations d'aménagement (instruction budgétaire M14) ;**
- **Préciser que chaque opération sera soumise à la Taxe à la Valeur Ajoutée ;**
- **Autoriser le Président à signer tous documents s'y rapportant ;**
- **Charger le Président de notifier ces décisions aux services préfectoraux et fiscaux.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,

Fabrice 
CHARQUIEN
le 01/03/2018
Application agréée E-legalite.com